

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 16 Janvier 2024

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERB, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

Date de convocation :
09/01/2024

Date d'affichage :
18/01/2024

Vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER
Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND
André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

Excusés :

Robert AIMONETTI,

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

**20240116 – 04 BATIMENTS - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR
LES LOCAUX PERISCOLAIRES**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle qu'une étude sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les locaux du périscolaire a été réalisé.

Elle a été présentée en commission travaux et lors du conseil municipal du 7 Novembre 2023.

8 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu.

La dernière information précise qu'il est possible de renvoyer la production d'un site sur les points de livraison (PDL) voisins appartenant à la mairie comme l'école, la mairie, la maison du village.

L'objectif est de faire de l'autoconsommation au maximum.

La commission travaux dans sa séance du 11 Janvier 2024 a étudié l'ensemble des dossiers présentés :

- Société MJ ENERGIE pour un montant de 75 200€ HT
- Société WATTEHOME pour un montant de 49 000€ HT
- Société A2C pour un montant de 47 000€ HT

Il est proposé de retenir la société A2C qui présente un devis avec des panneaux bi-faciales 425W de meilleure qualité.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE RETENIR** la société A2C pour la fourniture et l'installation des panneaux sur le bâtiment des locaux périscolaires pour un montant de 47 000€ HT
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la société A2C pour la fourniture et l'installation des panneaux sur le bâtiment des locaux périscolaires pour un montant de 47 000€ HT
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Delphine ROBY-PASCAL



Le Maire,
Olivier TISSERAND

